

Réforme du baccalauréat

Lors de la concertation engagée avec les organisations syndicales, le ministre a reçu, en présence de Pierre Mathiot, une délégation de l'UNSA éducation conduite par Frédéric Marchand et composée du SE, du SNPDEN et du SNIA-IPR qui était représenté par Alain Marie.

Lors de cette rencontre, nous avons dit au ministre que nous partagions pour l'essentiel les principes de la réforme des épreuves du baccalauréat. Dans le même temps, nous avons exprimé nos réticences pour une réforme en profondeur du lycée dont l'architecture proposée dans le rapport Mathiot est particulièrement complexe.

Le baccalauréat, dans sa forme actuelle, ne répond plus à sa double mission de valider les acquis de la scolarité et d'ouvrir les portes de la réussite dans l'enseignement supérieur. Le SNIA-IPR est favorable au principe d'une épreuve orale durant laquelle l'élève, parce qu'il aura été préparé, saura présenter, expliquer, argumenter son projet. Nous approuvons l'idée de limiter le nombre d'épreuves terminales et l'introduction du contrôle continu avec prise en compte pour partie des notes obtenues au cours de la scolarité.

Concernant la réforme du lycée, les conditions ne sont pas réunies pour mettre en place immédiatement, au risque de la précipitation, un lycée modulaire. En l'état, les propositions du rapport Mathiot sur l'architecture de la voie générale du lycée ne nous semblent pas réalistes. L'organisation de la voie technologique, dont le maintien est affirmé dans le rapport, est floue. La place de la voie professionnelle n'est pas présente dans le projet ; la mission d'étude pour sa transformation confiée à Régis Marcon et Céline Calvez n'a pas encore rendu ses conclusions.

Le SNIA-IPR a rappelé au ministre le fort engagement des IA-IPR pour la mise en place de l'AP dans la précédente réforme et a souligné son intérêt pour la mise en valeur dans le projet de l'unité d'accompagnement.

Pour la prochaine rentrée, le ministre nous a assuré qu'il n'y aurait pas de grand bouleversement en seconde. Comme indiqué lors de la réunion à la Sorbonne, les tests de positionnement numériques seront mis en place. Il prévoit également que l'AP soit davantage consacré à la maîtrise du français et au renforcement du travail sur l'orientation.

Prenant appui sur la forte sollicitation des IA-IPR lors de la réforme du collège, nous avons fait part au ministre de la nécessité de programmer l'application de la réforme de manière à ce que les personnels d'encadrement et notamment les IA-IPR formalisent les modules de formation pour l'année scolaire 2018-2019.

En fin de rencontre, la délégation a prôné une réforme du baccalauréat qui doit favoriser l'école de la réussite, lutter contre les inégalités, permettre l'élévation du niveau de tous les jeunes. C'est à cette aune que nous étudierons avec une grande vigilance les choix du ministre et les organisations syndicales membres de l'UNSA éducation prendront alors position.

La concertation va se poursuivre dans le cadre de travaux organisés au sein d'une cellule permanente pilotée par la DGESCO. Les douze thèmes de réflexion suivants ont été ciblés :

○ Le contrôle continu et les garanties d'égalité	○ Le rattrapage
○ Le « grand oral » et sa préparation	○ Le temps dédié à l'orientation et à la conception du projet d'avenir
○ Le calendrier des épreuves du baccalauréat	○ L'avenir des voies et des séries
○ Le poids respectif des modalités d'évaluation dans la note finale	○ La singularité de l'approche « technologique »
○ Le contenu des épreuves de français	○ Le contenu des programmes
○ La certification des langues vivantes	○ La nouvelle seconde à la rentrée 2018

Tout au long des réunions de travail initiées par la DGESCO sur ces thématiques, les représentants du SNIA-IPR feront valoir nos propositions, l'expertise disciplinaire des IA-IPR, leur connaissance approfondie des divers modes d'évaluation et leur savoir-faire dans l'accompagnement des professeurs au changement.